

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 12

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment des interlocuteurs. Du reste, les sujets qui servent d'exemples, sont choisis avec tact et les développements nous paraissent suffisants. Mais au lieu de faire des exercices intuitifs une partie distincte, il nous aurait semblé préférable que M. Jeanneret eût indiqué aux maîtres la manière de tirer parti des lectures courantes pour en faire l'objet de leçons de choses ou d'intelligence. Ces exercices intuitifs doivent-ils précéder ou suivre la lecture d'un morceau ? quelle doit en être la forme ? quels en sont les auxiliaires et le complément ? Comment peut-on les utiliser en vue de la langue et de l'étude des branches ? Nous nous attendions à trouver une réponse à ces intéressantes questions dans l'opuscule : *Avis aux maîtres*.

Les exercices de lecture courante sont classés sous les titres de : *I Chez nous. II Autour de nous. III Loin de nous*. Ces lectures sont simples, écrites dans un style et sous une forme accessibles au premier âge, et pour la plupart, aussi instructives qu'attrayantes.

Nous aurions préféré que les *Exercices gradués de mémoire* renfermés dans la dernière partie, fussent intercalés parmi les morceaux de lecture courante.

Le manuel de M. Jeanneret constitue un grand progrès sur la plupart des livres de lecture publiés jusqu'ici ; mais nous voudrions voir l'auteur suivre en plein le plan adopté par les pédagogues allemands et belges, tels que MM. Rüegg et Hollebecke. L'auteur jouit dans son canton d'une estime trop méritée et trop bien établie pour ne pas tenter cette réforme, en nous donnant un syllabaire et des livres de lecture conformes aux méthodes allemandes. Nous serions le premier à applaudir à une tentative de ce genre.

Guide pratique pour la préparation aux examens des recrues du canton de Fribourg. Librairie Ackermann à Bulle. — Prix : 60 centimes.

Cet opuscule de 50 pages in-8° comprend toutes les branches et matières du programme fédéral. On y a joint, en outre, la *même carte* de la Suisse que celle dont se servent Messieurs les Experts fédéraux dans leurs examens. Ce *Guide*, recommandé par M. Schaller, directeur de l'instruction publique, sera le manuel indispensable des cours de répétition, et tous les instituteurs soucieux du succès des examens de recrues, ne manqueront pas de le rendre obligatoire. Là seulement ils trouveront la carte employée aux examens de recrues.

On peut acheter cette carte séparément au prix de 25 centimes.

CORRESPONDANCES

I

De la Veveyse, ce 6 novembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,
Mardi, 25 octobre dernier, le corps enseignant de la Veveyse était

réuni en conférence à Châtel-St-Denis sous la présidence de M. Progin, nouvel inspecteur du 4^{me} arrondissement. MM. l'abbé Chillier, directeur de l'école secondaire, Villard, professeur, et Cardinaux, instituteur à Fribourg, nous honoraient de leur présence.

Selon l'habitude, la séance commence par un chant. Monsieur l'inspecteur donne ensuite quelques éclaircissements officiels destinés à édifier l'assistance au sujet de sa nomination au poste qu'il occupe actuellement ainsi qu'à dissiper certains malentendus qui auraient cours à ce propos. Passant au premier objet du tractanda, Monsieur le président formule une série de communications dont voici la substance :

Appliquer scrupuleusement la loi dans tous ses points, encourager et appuyer énergiquement les instituteurs dévoués et soucieux du progrès de leurs écoles, secouer l'apathie des négligents, tel paraît être le triple but que se propose M. Progin dans son importante mission.

Au point de vue de l'enseignement, il procédera avec méthode et exigera que les instituteurs poursuivent avant tout un but pratique. A l'appui de ces préceptes, il donne une leçon de lecture à quelques élèves du cours supérieur de la 3^{me} école de Châtel. Dans cet exercice chacun a pu se rendre compte de la manière dont l'instituteur devra procéder pour l'enseignement de cette branche comme aussi des méthodes et procédés généraux à suivre à l'avenir. A cette occasion la tenue du *Journal de Classe* et la préparation des leçons nous sont spécialement recommandées.

Monsieur l'inspecteur verrait aussi avec plaisir que l'instituteur donnât des notes à ses élèves ; il les réclamera dans le cours supérieur, car, outre qu'elles sont un excellent moyen d'émulation, elles aident l'examineur dans ses visites.

En outre, Monsieur l'inspecteur fait donner deux leçons — l'une de choses et l'autre de lecture — par des instituteurs désignés d'avance, aux élèves du cours inférieur de notre première école.

Je craindrais de lasser la patience des lecteurs, si j'exposais les détails de cette intéressante et utile conférence. Qu'il me suffise de vous dire que l'attrait, la vie, l'intérêt, fruits d'une discussion courtoise et franche, caractérisèrent chacun des exercices.

La partie officielle épuisée, notre phalange pédagogique se rend à l'Hôtel des XIII Cantons où l'attend une fraternelle agape. Inutile de vous dire que la plus cordiale gaieté entretenue par quelques chants très bien exécutés ne cessa de régner pendant le banquet.

Je croirais manquer à mon devoir de reporter, si je ne reproduisais sommairement quelques-uns des précieux encouragements que nous adressèrent Monsieur l'inspecteur et Messieurs les ecclésiastiques de Châtel-St-Denis.

M. Progin éprouve un vrai bonheur de se trouver au milieu de cœurs et d'intelligences qui veulent sérieusement travailler à l'avancement intellectuel et moral de notre jeunesse. Il compte sur le dévouement de tous et assure son appui à ceux qui répondront à ce devoir ; il boit à la santé du corps enseignant de la Veveyse.

M. l'abbé Chillier, directeur de l'école secondaire, remercie Monsieur l'inspecteur de l'aimable invitation qu'il lui a faite d'assister à notre conférence. Il a suivi nos discussions avec beaucoup d'intérêt, et est enchanté de l'organisation de ces joutes pédagogiques.

M. Comte, révérend curé, empêché par ses occupations de se rendre à la séance du matin, vient avec une vive satisfaction s'asseoir quelques instants au milieu de nous et enflammer nos cœurs par sa parole ardente et bienfaisante. Rendant un hommage mérité aux services rendus par

M. Barras, ancien inspecteur, il salue en M. Progin l'homme appelé à donner une nouvelle impulsion à la noble cause de l'éducation populaire, et nous recommande la piété comme étant la seule base solide de tout édifice social. Il insiste sur la nécessité pour l'instituteur de donner l'exemple de cette belle vertu qui le soutiendra et le fortifiera dans l'exercice de ses pénibles fonctions.

Un instituteur se fait l'interprète des sentiments de tous ses collègues en remerciant les orateurs de leurs bienveillants encouragements, et l'on se sépare sous l'impression de la joie la plus douce.

J. Duc, secrétaire.

II

Fribourg, le 20 novembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Le 9 novembre dernier, les instituteurs du V^e arrondissement scolaire (Sarine) se sont réunis en conférence, à Fribourg, sous la présidence de M. Vonlanthen, inspecteur.

M. le président appelle d'abord l'attention des instituteurs sur les résultats encore peu réjouissants des derniers examens de recrues. Il les invite à ne négliger aucun moyen propre à communiquer le goût de l'étude aux élèves.

La première question mise à l'étude était ainsi conçue : Quelle est la base la plus simple et la plus rationnelle des promotions ? M. Collaud, à Lentigny, donne lecture d'un travail dont le but est de démontrer que, dans les promotions, l'instituteur doit procéder avec beaucoup de justice, d'impartialité et de prudence. Il ne se laissera influencer par aucune considération étrangère au mérite réel des élèves.

Dans la discussion fort animée qui fait suite à la lecture de ce travail, tous les membres de l'assemblée adoptent, comme base d'appréciation dans les promotions, la moyenne des notes obtenues par chaque élève dans chaque branche de l'enseignement, à la suite d'un examen sérieux sur les matières que doit parcourir chaque cours. Ces matières se trouvent indiquées dans le règlement général des écoles primaires.

Quelques instituteurs proposent en outre de faire entrer comme facteurs dans l'établissement de cette moyenne les notes de conduite et d'application. Cette idée est repoussée à une forte majorité, surtout en ce qui concerne la note de conduite.

On reconnaît généralement, qu'en raison de l'importance des examens de recrues, il convient de prendre en considération l'âge des élèves et de vouer des soins particuliers aux natures peu douées, afin qu'elles ne végètent pas trop longtemps dans les cours inférieurs.

M. Corpataux admet deux genres de promotions : Les promotions générales et les promotions particulières. Il estime que les premières doivent s'effectuer deux fois par an ; au printemps à titre provisoire et en automne, à titre définitif.

Quant aux promotions particulières, on les considère comme très utiles en ce qu'elles stimulent l'émulation.

Elles se pratiquent dans chaque cours aussi souvent qu'on le juge à propos et avec le concours des bons points ou d'un cahier de notes.

MM. Weber, Mossu et Perroset donnent ensuite communication de trois intéressants mémoires sur la deuxième question mise à l'étude et ainsi formulée :

Quelles sont les principales notions d'hygiène que l'instituteur doit donner à ses élèves ?

Vu l'étendue relativement considérable de ces trois travaux, je me

contenterai de donner un pâle résumé des excellentes idées émises sur cette importante question.

De la définition de l'hygiène, ils font ressortir son importance et le devoir qui incombe à l'instituteur : 1° de prendre certaines précautions hygiéniques à l'école ; 2° d'enseigner à ses élèves les notions élémentaires de cet art si nécessaire.

Je ne crois pas inutile d'entrer dans quelques développements au sujet de ces deux derniers points, qui constituent le fond de la question, telle qu'elle a été proposée.

I. Précautions et soins hygiéniques à prendre à l'école.

a) *Aération*. L'air pur étant la première condition d'une santé et se viciant très rapidement dans la salle de classe, surtout si elle est de petites dimensions ou si les élèves sont nombreux, doit être constamment renouvelé au moyen d'une ventilation suffisante. Les croisées seront ouvertes le plus fréquemment possible, même pendant la saison froide, en dehors des heures de classe. Si les courants d'air activent le renouvellement de l'air, on doit cependant les éviter quand les élèves sont en classe.

b) *Chauffage*. Le chauffage ne doit pas être abandonné à l'inexpérience des élèves, car, si une température trop basse occasionne de nombreux inconvénients, une chaleur trop forte est aussi malsaine.

c) *Propreté*. Cette partie de l'hygiène scolaire doit être de la part du maître l'objet d'une surveillance rigoureuse tant sous le rapport de la salle de classe que des élèves. La tenue de ces derniers ne sera pas négligée non plus. A cet égard, il serait à désirer que dans chaque école les bancs défectueux soient remplacés sans retard.

II. Notions d'hygiène à enseigner aux élèves.

Ces notions doivent embrasser les principales matières suivantes :

a) L'air. — Son importance, cause de son altération, ventilation et aération des appartements. Précautions à prendre relativement à la température de l'air.

b) Régime alimentaire. — Repas. — Choix des aliments.

c) Boissons. — Différentes espèces. — Funestes résultats de l'abus des boissons alcooliques.

d) Vêtements. — De leur choix et des précautions qui y sont relatives, dans les différentes saisons de l'année.

e) Du travail. — Les utilités. — Repos, sommeil. — Des exercices de gymnastique.

f) Organes des sens. — Soins qu'ils réclament. — Importance de la propreté, son influence sur la santé. — Des bains, précautions qu'ils nécessitent.

g) Premiers secours à donner en cas de maladies ou accidents. — Chutes, entorses, blessures, hémorragies, brûlures, piqûres, morsures, asphyxies, etc.

III. Méthode à suivre dans l'enseignement de cette branche.

Comme notre programme scolaire est déjà suffisamment chargé relativement au temps dont le maître dispose, il n'est guère possible, surtout dans les écoles réunissant tous les degrés, d'établir des cours réguliers d'hygiène. L'instituteur y suppléera en profitant des mille circonstances favorables qui se présentent pour inculquer à ses élèves des connaissances aussi utiles. Elles seront communiquées sous forme de conseils pratiques, d'entretiens familiers, de catéchisme hygiénique et même de leçons de choses.

Ainsi, un élève arrive-t-il à l'école malpropre, ou bien les vêtements trempés, ou encore avec une blessure à la main : Voilà autant d'occasion d'enrichir la mémoire des enfants de quelques préceptes hygiéniques.

Une leçon de choses sur le ventilateur lui fournira une autre occasion de parler de la nécessité d'un air pur, de l'aération des appartements, des dangers d'un courant d'air, etc.

Je pourrais multiplier ces exemples, si je ne le jugeais superflu. Qu'il me suffise d'ajouter qu'en faisant abstraction de toute définition ou description scientifique, cette méthode a, sur les cours réguliers d'hygiène, le grand avantage de s'appropriier à tous les élèves, dès leur entrée à l'école.

Avant de clore l'analyse de ces trois mémoires, permettez-moi, monsieur le rédacteur, de citer quelques-uns des préceptes hygiéniques contenus dans le rapport de M. Wæber.

La propreté est indispensable pour jouir d'une bonne santé ; les enfants sales s'exposent à toutes espèces de désagréments, de maladies contagieuses et dégoûtantes.

On doit tous les matins se laver le visage, le cou, les oreilles, la poitrine et les bras avec de l'eau fraîche, se peigner soigneusement les cheveux, même plusieurs fois par jour si cela est nécessaire.

Ne prenez jamais de bains froids immédiatement après les repas ou lorsque vous êtes en sueur ; il pourrait en résulter de graves accidents.

Ne vous exposez jamais nu-tête aux rayons ardents du soleil. Evitez aussi la lumière trop vive ou vacillante ; elle fatigue la vue.

Abstenez-vous de fruits verts ou n'ayant pas atteints une parfaite maturité ; ils occasionnent des indigestions, maux d'estomacs, etc.

L'eau pure est la meilleure des boissons. Ne buvez jamais d'eau ou de lait froids quand vous êtes en sueur.

Couchez-vous de bonne heure pour vous lever matin. Ne dormez jamais en plein air, sur la terre humide.

Ne portez pas de vêtements trop serrés. Le cou et la poitrine surtout ne doivent pas être gênés.

Evitez les excès dans le boire et le manger : l'intempérance abrège plus d'existences que les maladies, etc., etc.

Vu l'heure avancée, la discussion de ces trois mémoires a été très courte et n'a amené aucune idée nouvelle. Monsieur l'inspecteur a insisté particulièrement sur la nécessité d'une bonne ventilation, la tenue et la propreté des élèves, sur les dangers des cols trop étroits chez les garçons, et des tailles trop serrées chez les jeunes filles. Il a adressé aux instituteurs d'excellentes recommandations au sujet des conférences particulières, du contrôle consciencieux des absences et de la tenue des divers registres scolaires ; des occupations accessoires, qui ne doivent porter aucun préjudice à l'école ; des soins à donner aux élèves faibles et particulièrement aux cours inférieurs ; de la connaissance de la loi, du programme scolaire, et des écoles de perfectionnement, etc.

Il leur a recommandé en outre de relire attentivement l'excellent travail de M. le préfet Bourqui sur l'ancienne et la nouvelle école. Il a fixé les deux questions suivantes qui devront être traitées par écrit pour la conférence du printemps.

1° Que doivent faire les instituteurs pour acquérir le goût de l'étude et le communiquer aux enfants et aux populations qui les entourent ?

2° L'ancien système suisse des poids et mesures doit-il encore être enseigné conjointement avec le système métrique et quels procédés doit-on employer pour rendre attrayant l'enseignement du système métrique ?

Les travaux devront être envoyés pour le 15 mars prochain à M. Chaney, à Fribourg, rapporteur pour la première question, ou à M. Mossu, à Treyvaux, rapporteur pour la deuxième question.

M. le directeur de l'instruction publique et M. le préfet de la Sarine ont bien voulu assister à notre conférence.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

J. PAGE.